

Voici... les deux nouvelles sections qui seront ajoutées à votre relevé du 31 décembre 2016 de Patrimoine Manuvie : *Rendement annuel du compte et Commissions et frais annuels de ce compte.*

Rendement annuel du compte

Patrimoine Manuvie ajoutera à votre relevé du 31 décembre 2016 la section *Rendement annuel du compte* qui résume les variations de la valeur marchande et le rendement de votre compte.

1 La section **Valeur marchande du compte** montre les dépôts et les retraits effectués sur votre compte, ainsi que la variation de la valeur marchande de celui-ci. Ces opérations concernent l'année civile 2016 et la période de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016. Certains comptes seront assortis d'une autre date de début que le 1^{er} janvier 2012.

2 Le **rendement** indiqué vous est propre. Nous utilisons une méthode de pondération en fonction des flux de trésorerie externes qui tient compte du montant de vos dépôts ou de vos retraits et du moment où ils sont effectués, ainsi que de tous frais déduits de votre compte. En comparant votre rendement avec vos objectifs de placement, vous pourrez évaluer si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre ces objectifs.

À titre d'exemple seulement : les tableaux ci-après ne reflètent pas les renseignements réels de votre compte.

1 Valeur marchande du compte

	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016
Valeur marchande d'ouverture	100 000,00\$	40 000,00\$
Dépôts dans votre compte	+10 000,00	+50 000,00
Retraits de votre compte	0,00	0,00
Variation de la valeur	+ 3 600,00	+ 23 600,00
Valeur marchande au 31 déc. 2016	= 113 600,00\$	= 113 600,00 \$

2 Rendement pour les périodes se terminant le 31 décembre 2016

1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le 1 ^{er} janv. 2012
3,0%/an	4,0%/an	5,0%/an	-	5,0%/an

Le taux de rendement est la moyenne de la variation en pourcentage annuelle sur :

1 an	du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
3 ans	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016
5 ans	du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016
10 ans	du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2021
Depuis le 1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016

Certains comptes seront assortis d'une date de début plus récente que le 1^{er} janvier 2012.

Commissions et frais annuels de ce compte

Patrimoine Manuvie ajoutera à votre relevé du 31 décembre 2016 la section *Commissions et frais annuels de ce compte* qui résume les frais ainsi que les commissions que Patrimoine Manuvie et votre représentant ont reçus à l'égard de votre compte en 2016.

À titre d'exemple seulement : le tableau ci-après ne reflète pas les renseignements réels de votre compte.

1 Les **frais de comptes** sont des frais que vous payez à Patrimoine Manuvie. Ils ne sont pas nouveaux, mais seront dorénavant divisés en deux catégories : les **Frais** de service liés au compte et les **Frais d'opération**.

2 Les **Frais de service liés au compte** sont des frais de service perçus pour les services rendus par Patrimoine Manuvie et par votre représentant. Vous trouverez dans cette section les honoraires du programme.

3 Les **Frais d'opération** sont les commissions facturées par Patrimoine Manuvie, s'il y a lieu, pour l'achat et la vente d'actions, d'obligations ou de parts de FNB, ou pour les frais d'entrée payés à la souscription de parts de fonds communs de placement.

4 Les **Commissions versées à Patrimoine Manuvie** sont des montants versés par des sociétés de gestion de fonds à Patrimoine Manuvie pour le service et les conseils fournis par votre représentant et par Patrimoine Manuvie à l'égard de vos placements. Bien que vous ne payiez pas directement les commissions versées à Patrimoine Manuvie, elles pourraient réduire le rendement que vous obtenez.

1	Frais de comptes	
2	Frais liés au compte	
	Frais d'administration d'un compte enregistré	150,00
	Recouvrement des coûts liés au traitement des CPG	20,00
	Taxes de vente	22,10
	Remboursements	-22,60
	Frais liés au compte	169,50\$
3	Frais d'opération	
	Frais d'opération	0,00\$
	Total des frais imputés au compte	169,50\$
4	Commissions versées à Patrimoine Manuvie	
	Commissions de suivi	886,00
	Rémunération pour l'achat de fonds de placement assortis de frais de souscription reportés	250,00
	Commission perçue à l'achat d'un CPG	37,50
	Commissions versées à Patrimoine Manuvie	1 173,50\$



Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant.

Patrimoine Manuvie inc.

Ce document vise à fournir des renseignements sur les produits et services offerts par l'intermédiaire de votre conseiller Patrimoine Manuvie inc. Patrimoine Manuvie inc. est inscrite tant à titre de courtier en placement qu'à titre de représentant en épargne collective auprès de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Elle est aussi membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Consultez votre représentant pour savoir quelle société vous fournit chacun de vos produits et services. Les courtiers en placement qui sont aussi des représentants en courtage (« conseillers en placement ») inscrits auprès de Patrimoine Manuvie inc. offrent des actions, des obligations et des fonds communs de placement. Les représentants en courtage et en épargne collective (« conseillers en fonds commun ») inscrits auprès de Patrimoine Manuvie inc. offrent des fonds communs de placement. Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.